

*Le Consul de Suisse à Marseille, Th. Brenner,
au Conseil fédéral*

R

Marseille, 24 janvier 1851

[...]

Je saisis l'occasion pour vous remettre, Monsieur le Président, le tableau annexé, présentant le résumé des affaires de ce consulat pendant 1850. A la note des actes, passeports et visas donnés, je joins celle des secours distribués parmi nos compatriotes pauvres.

L'année passée je fis le premier appel à la charité de onze gouvernements cantonaux; huit y ont répondu et ont bien voulu m'adresser les différents dons. Les gouvernements des cantons de Berne, du Valais et de Bâle seuls n'ont rien envoyé. Je viens de nouveau de m'adresser aux gouvernements de ceux des cantons dont j'ai secouru des ressortissants et j'aime à croire qu'ils voudront bien continuer à accorder leurs subventions à la caisse des pauvres voyageurs. L'argent que j'ai distribué en secours a été puisé dans la caisse de la Société suisse de bienfaisance où j'ai ensuite versé celui qu'on m'a adressé.

Si le bien qui a été fait est grand, il n'en reste pas moins encore beaucoup à faire. Les ouvriers n'ont que trop souvent à souffrir du chômage du travail; les mesures de police, partout très rigoureuses, entravent leurs voyages; l'accès des grands centres d'industries en France leur est rendu difficile et en Sardaigne par exemple on ne laisse entrer que ceux qui justifient des moyens de voyage suffisants; quelquefois des pauvres renvoyés de la frontière sont revenus à moi, leurs demandes en secours se sont multipliées. Plus de misère encore règne parmi ceux qui émigrent pour l'Afrique; pour la plupart ils voyagent en familles nombreuses et se munissant au départ de chez eux à peine du plus strict nécessaire pour arriver à Marseille, ils croient que dès leur arrivée ici, le Gouvernement français se chargerait de les transporter à destination, de pourvoir à tout ce que nécessite leur colonisation de manière à ce qu'ils n'eussent plus à se mettre en peine de rien. Il n'en est pas ainsi pourtant. Les colons n'ont leur transport gratuit que par les frégates de l'Etat qui partent une fois par mois de Toulon; ils doivent donc se transporter de Marseille à Toulon s'exposant d'attendre parfois des semaines; ils doivent aussi avoir encore les ressources qui sont nécessaires pour supporter le climat meurtrier de l'Afrique, doublement pernicieux aux personnes obligées de vivre de privations. Dans ces derniers temps, la question d'émigration a assez fixé l'attention de tous les pays pour que l'on ose espérer que les gouvernements cantonaux veilleront à l'avenir avec plus de soin, aux départs éventuels de leurs ressortissants émigrants.¹

[...]²

1. *Note de Munzinger*: An die Kanzlei zur Sammlung der Konsularberichte. Bern den 28ten Jänner. Politisches Departement.

2. *Statistique des visas et passeports délivrés par le consulat.*

24 JANVIER 1851

213

Liste des secours donnés en 1850

33	ressortissants du canton du Tessin	Fr. 152.—
18	” ” de Genève	118.50
17	” ” de Vaud	112.—
15	” ” de Berne	96.50
3	” ” de Soleure	93.50
10	” ” du Valais	72.—
12	” ” de Zurich	61.—
4	” ” de Fribourg	21.—
3	” ” de Saint-Gall	20.—
4	” ” des Grisons	19.—
3	” ” de Neuchâtel	18.—
5	” ” de Bâle	17.—
3	” ” de Schaffhouse	17.—
3	” ” de Lucerne	15.50
2	” ” de Schwyz	12.—
3	” ” d’Argovie	10.—
1	” ” de Glaris	9.—
<hr/>		
139	pauvres secourus par	Total Fr. 868.—

Dons reçus en 1850

du Gouvernement du canton du Tessin	Fr. 105.—
Argovie	90.—
Vaud	65.—
Fribourg	50.—
Zurich	50.—
Genève	45.—
Neuchâtel	25.—
Grisons	<u>19.65</u>
	Total Fr. 449.65